

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 220

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 55 QUATER

Mission « Égalité des territoires et logement »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article qui demande au Gouvernement la remise d'un nouveau rapport sur les aides personnalisées au logement (APL). L'actuelle rédaction, adoptée par le Sénat, se substituait au dispositif introduit par l'Assemblée nationale pour rendre inéligibles à ces aides les enfants de personnes redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).